

Le mercredi 07 avril 2021 deux mil vingt-deux à quatorze heure le Conseil d'Administration du CCAS s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe MARION, Président du CCAS, en Mairie.

Membres présents à la séance : Philippe MARION ; Marie-Thérèse DARIER ; Sophie CETIN ; José GARCIA ; Kati BOUDIER ; Jocelyne BUNIAZET ; Nicole HINZEN ; Louis GATET ; Martine JARDINET ; Cécile MICHEL ; Georges VEYRIER

Membres absents : Christian MEA ; Brigitte CASTALDI

Pouvoirs : Christian MEA à Marie-Thérèse DARIER

Nombre de membres en exercice : 13 **Nombre de membres présents** : 11 **Nombre de voix** : 12

Date de Convocation : 31 mars 2022

Secrétaire : Sophie CETIN

2022-03 – COMPTE DE GESTION CCAS 2021

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment l'article L 123-8 alinéa 4 relatif à la comptabilité des CCAS ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L1612-12, et L2121-31 ;

Vu le Compte de Gestion 2021 de Monsieur le Comptable public ;

Considérant que le compte de gestion constitue la restitution des comptes du comptable public à l'ordonnateur ;

Considérant qu'à cet effet, le Conseil d'administration entend, débat et arrête le compte de gestion qui est transmis à l'exécutif local avant le 1er juin de l'exercice suivant celui auquel il se rapporte ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, décide,

Article 1er : D'approuver le Compte de Gestion portant sur l'exercice 2021.

Pour extrait conforme,
Condrieu le, 7 avril 2022
Le Président,

Philippe MARION

Transmis-le : 11 AVR. 2022
Publié le :
Le Maire certifie, sous sa
Responsabilité, le
Caractère exécutoire de
Cet acte

